

en marge

Par arrêté préfectoral, il est interdit de faire du feu dans les cheminées de Paris

La pollution atmosphérique, voilà notre ennemie. Y compris à Paris. La «ville lumière», son élégance, ses petites femmes, ses Champs-Élysées, sa Tour Eiffel et son Moulin Rouge : ce Paris-là, celui de Maigret, n'est plus. Il évolue, se désertifie, se *gentrifie* (version contemporaine de l'embourgeoisement). Son centre historique plaît toujours autant aux touristes mais, corollaire, ce centre se fossilise. Et l'appétit croissant pour une certaine écologie, angoissée et précautionneuse, accentue le mouvement. Les deux roues prennent petit à petit la place des véhicules qui en ont quatre. L'été, on transforme les berges de la Seine en plages. Jusqu'au célèbre hôpital du Val de Grâce poussé à fermer ses portes pour laisser la place à une nouvelle résidence d'hyper-luxe pour *plus-que-nantis*.

Dans ce paysage, la qualité de l'air devient la marotte des édiles. Et ce d'autant que Paris accueillera, dans un an précisément, le sommet mondial de la lutte contre le réchauffement de la planète.¹ Pour l'heure, on assiste au développement d'une affaire peu banale – c'est une crispation éminemment française, centrée sur l'âtre des cheminées

de Paris. Tout a commencé avec un arrêté préfectoral interdisant les feux de bois dans la capitale. Certains y virent aussitôt Ubu sacré roi.

«C'est une certitude: le président de la République ne présentera pas ses vœux pour la nouvelle année au coin du feu. Non pas parce que l'expérience tentée par Valéry Giscard d'Estaing en 1974, en compagnie de son épouse, Anne-Aymone, fut à l'époque diversement accueillie, put-on lire dans l'éditorial du *Figaro* daté du 5 décembre. Mais tout simplement parce que les feux de cheminée à foyer ouvert seront interdits à Paris et en banlieue à partir du 1^{er} janvier. Mesure qui pourrait être étendue à d'autres régions à l'avenir.

L'urgence de cette prohibition ne saute pas aux yeux. On était loin d'imaginer que les émissions des quelque 125 000 logements en Île-de-France à disposer d'un feu à l'âtre puissent, à ce point, polluer l'atmosphère: c'est autant, assurent les experts, dont les travaux sont sujets à caution, que les miasmes sortis des pots d'échappement des millions d'automobilistes de la région.

On n'avait pas pensé non plus, n'en dé-

plaise aux services dûment diligentés du gouvernement, que le sujet était plus impérieux que la lutte contre le chômage de masse, l'explosion de la délinquance et l'échec scolaire. C'est dire si, en France, le diable se cache dans les détails. Notre pays n'a pas de croissance, mais il a des idées, la preuve. Elles sortent souvent de la tête d'écolobobos élevés hors sol et biberonnés au principe de précaution, qui n'ont aucune notion de la réalité. (...)».

Le feu ne couvait plus, il prenait. L'interdiction administrative était bel et bien prononcée qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2015. Fin des bûches et des flammes. La Driee (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) d'Île-de-France était là, qui veille sur les alvéoles humaines: «le chauffage au bois contribue à hauteur de 23% aux émissions totales de PM10 en Île-de-France, soit autant que l'échappement des véhicules routiers».

Conséquence: à Paris comme dans 435 communes figurant en «zone sensible», que la cheminée serve de chauffage d'appoint ou qu'elle ne soit que d'agrément, les foyers ouverts deviendraient totalement interdits. Fin des privilèges en somme. Sauf à faire installer un triste insert – le feu derrière une vitre; compter 6000 euros au bas mot. Révolte des ramoneurs et mouvement de résistance devant les cheminées en marbre des beaux quartiers haussmanniens. «Qui aurait pensé qu'un jour, il faudrait remonter

revue de presse

Le Valais concentre son offre hospitalière

Le gouvernement valaisan a interrompu sa séance hebdomadaire pour communiquer immédiatement sa décision. Il ne conservera qu'un seul hôpital dans le Haut-Valais et ce sera à Brigue.

En janvier 2014, après l'étude d'un expert indépendant, le Conseil d'Etat décidait qu'un seul site hospitalier serait conservé dans la partie germanophone du canton et que, dans la partie romande, la plupart des activités seraient regroupées à Sion. Il aura ensuite fallu près d'une année pour mandater trois bureaux d'études et intégrer l'équipe médicale à la réflexion, avant de décider lequel des sites de Viège ou de Brigue serait choisi. Cent millions de travaux de rénovation et d'agrandissement y sont prévus, mais l'hôpital ne devrait pas connaître de développements importants dans les décennies à venir. C'est en effet à Sion que seront concentrées toutes les interventions de pointe.

Le sujet est politiquement tendu dans un canton déchiré par les régionalismes. La concentration des hôpitaux du Valais romand avait provoqué des tensions et des crises qui ont gravement atteint l'hôpital jusqu'au début de l'année. Plusieurs médecins cadres ont quitté l'institution, le conseil d'administration et la direction ont été entièrement

renouvelés. Mercredi matin, devant la presse convoquée en dernière minute, deux ministres sont venus appuyer la conseillère d'Etat socialiste Esther Waeber-Kalbermatten dans sa décision. Dont le président du gouvernement, le Haut-Valaisan Jean-Michel Cina. De nombreux représentants de l'équipe médicale étaient aussi présents, afin de montrer un front uni devant les journalistes.

Les questions des médias haut-valaisans n'ont pas manqué. La socialiste a motivé ses choix par la faible densité de population dans le Haut-Valais. Jean-Michel Cina a opté pour l'humour, relevant qu'en janvier, personne n'avait contesté l'idée de centraliser les activités haut-valaisannes sur un seul site. «Aujourd'hui, alors que l'on a choisi duquel il s'agissait, il est humain que certains pensent que ce n'est pas le bon», a-t-il dit. L'enjeu majeur pour les petites villes, ce sont les emplois que représentent les hôpitaux. Le projet du Conseil d'Etat essaie de compenser en partie ces pertes en déplaçant des postes administratifs à Brigue. (...)

Marie Parvex

Le Temps du 11 décembre 2014

Les médecines complémentaires sont proposées au CHUV

C'est un débat qui a parfois des accents de guerre de religion. Malgré leur entrée dans la Constitution fédérale grâce à un large soutien populaire, en mai 2009, les médecines complémentaires (MC) continuent à diviser. Leur intégration au CHUV, à Lausanne, suscite des résistances. Pour certains médecins, «les croyances ésotériques» et autres «poudres de perlimpinpin» n'ont rien à faire à l'hôpital tant que leur efficacité n'a pas été démontrée scientifiquement. Le débat est particulièrement vif en France. Une mission interministérielle a mis en garde cette année contre les risques «de dérive sectaire», notamment dans le traitement des cancers.

En Suisse, la question a connu une avancée qui est passée quasiment inaperçue. Le 2 mai dernier, le conseiller fédéral Alain Berset a indiqué par communiqué qu'il plaçait quatre médecines complémentaires «au même niveau que les autres disciplines médicales»: la médecine anthroposophique, la médecine traditionnelle chinoise/acupuncture, l'homéopathie et la phytothérapie. Cette décision inverse le fardeau de la preuve: les MC n'ont plus à démontrer leur efficacité scientifique. Avec l'introduction du «principe de confiance», c'est désormais à un éventuel plaignant – par exemple une assurance maladie – de démontrer leur inefficacité.

de la cave en dissimulant quelques fagots sous le manteau...» s'amusaient *Le Figaro* depuis son siège calorifugé. Et vrais bourgeois comme faux bobos de s'interroger, lors de ces soupers qui demeurent l'un des charmes de la capitale: quelle maréchaussée contrôlerait les flambées devenues illégales?

«Nous ne sommes pas dans une logique répressive. Nous voulons provoquer une prise de conscience mais, rappelons, qu'en théorie, le récalcitrant s'expose à une amende de quelques centaines d'euros», indiquait Julien Assoun, chef de service à la Driede

d'Île-de-France. «Un feu qui ronronne une après-midi dans une cheminée émet autant de particules qu'un véhicule diesel âgé de huit ans, ayant roulé plusieurs milliers de kilomètres, ajoutait le chef de service. Plus de la moitié des émissions de chauffage au bois proviennent de cheminées d'agrément». Il ne restait plus aux Parisiens qu'à baisser les tabliers. Et à relire *La Guerre du Feu* (J.-H. Rosny aîné) devant leurs radiateurs.

C'était compter sans l'esprit de révolte qui anime, encore et toujours, bien des Français. On vit ainsi l'organisation de défense

de ce sujet par des associations de consommateurs. «Il faut être un peu raisonnable. Je ne suis pas favorable à une société des interdictions, a-t-elle ajouté. J'encourage en tant que ministre de l'Écologie le chauffage au bois. La France est quand même la quatrième forêt européenne (...) et il y a des poêles de chauffage au bois qui sont très performants.» Mme Royal a ajouté qu'elle ne voulait pas que cet arrêté «mette en cause toute la filière bois et tout le développement des énergies renouvelables».

Il y a quelques jours une autre opération avait conclu que l'on ne pouvait plus respirer convenablement dans la capitale française. «Diesel et pollution de l'air, l'étude scientifique qui alarme» titrait *Le Monde*. «A Paris, respirer nuit gravement à la santé» renchérissait *Le Parisien*. Les gazettes rapportaient qu'une publication scientifique avait, pour la première fois, démontré que respirer dans les rues de Paris équivalait, lors de certains épisodes de pollution, «à respirer dans une pièce de 20 mètres carrés dans laquelle se trouveraient huit consommateurs de cigarettes».

Une petite enquête établissait que la vérité était, comme toujours en matière de pollution atmosphérique, un peu plus compliquée. Pas véritablement de «publication scientifique» ici, mais des extrapolations osées sur fond de tailles particulières et de physiopathologies à géométries variables. En fait, une opération médiatique parfaitement réalisée avec obtention des effets recherchés: l'annonce par la mairie de Paris d'un plan antipollution annoncé comme «ambitieux». Il visera une «sortie du diesel» d'ici à 2020, avec la mise en place dans la capitale de «zones à faibles émissions», bannissant les véhicules les plus polluants.

Nous sommes ici dans un terrain connu, celui de l'absence (pour diverses raisons) d'une véritable et indiscutable évaluation du risque sanitaire. Comment, dès lors, le politique pourrait-il gérer ce risque sans céder à des accès de déraison qui, souvent, le caractérise?

Jean-Yves Nau
jeanyves.nau@gmail.com

L'épisode marque la fin d'un long feuilleton. Intégrées dans l'assurance de base en 1999 puis retirées en 2005 par Pascal Couchepin, les médecines alternatives ont été réintégrées début 2012 pour une période transitoire de 6 ans – un délai désormais levé. Reste une étape importante: le Département fédéral de l'intérieur présentera le printemps prochain un rapport qui détaillera la mise en œuvre du vote constitutionnel de 2009.

Le CHUV n'a pas attendu la partition fédérale pour mettre la volonté populaire en musique. Un groupe de recherche et d'enseignement sur les médecines complémentaires a été mis en place en 2010. Il a été renommé cette année Centre de médecine intégrative et complémentaire, avec des prérogatives élargies. Spécialiste en médecine interne générale FMH et homéopathe, le Dr Pierre-Yves Rodondi y consacre 40% de son temps: «L'objectif est de développer l'information sur les médecines complémentaires et de réfléchir dans quelle mesure certaines disciplines pourraient être intégrées dans le système conventionnel dans l'intérêt du patient, comme cela se fait aux Etats-Unis.» (...)

Pierre-Emmanuel Buss
Le Temps du 12 décembre 2014

des consommateurs, UFC-Que choisir, s'emparer du sujet et dénoncer les erreurs commises selon elle dans les calculs officiels de la pollution au bois. La révolte grondait comme peut le faire une cheminée par fort tirage et jour de grand vent. Et soudain l'abcès grossissant fut crevé: l'interdiction des feux de cheminée était une mesure «excessive». C'était le verdict rendu par la ministre française de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal. Dans la foulée, Mme Royal annonçait son intention de revenir sur l'arrêté préfectoral. «Je vais faire changer cette décision qui ne va pas dans le bon sens, a déclaré l'ancienne compagne du président de la République sur la télévision publique. Elle est même allée jusqu'à déclarer qu'avec cette disposition prise dans le cadre d'un plan de protection de l'atmosphère (PPA) nous étions, tout bonnement, «dans le ridicule».

«J'ai été moi-même très surprise, surtout des chiffres qui ont été utilisés. On nous a fait croire que les feux de cheminée polluaient plus que les voitures diesel», a commenté la ministre, indiquant avoir été saisie

1 La 21^e conférence climat (ou «Paris Climat 2015») se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015. On parle plus précisément ici de la «21^e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques de Varsovie» ou (COP21). Il s'agira de l'une des plus grandes conférences internationales organisées sur le territoire français.